

Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

janvier 2022

numéro

81



Edito

2021 est derrière nous, qu'en retiendrons-nous ? Certainement qu'elle aura été une 2ème année de pandémie avec son lot de contraintes et d'obligations. Tout cela restera dans nos mémoires.

Oui 2021 aura été marquée par la Covid comme 2020, mais 2021 aura aussi été marquée par **une nouvelle baisse de la consommation de viande**, certes faible, mais qui dure depuis 10 ans. Cette baisse constante de consommation finit par avoir un **impact négatif sur les volumes à traiter et donc sur l'activité économique de la filière**.

2021 aura aussi accentué la **pénurie de main d'œuvre** quelle que soit l'activité, et notre profession n'y échappe pas. Comment interpréter cette pénurie lorsque l'on sait que toutes les entreprises cherchent désespérément à recruter et lorsqu'en même temps on connaît les chiffres du chômage ? Ce sera d'ailleurs le défi des prochaines années et nous allons devoir tous unir nos efforts afin de recruter, d'intégrer et de former nos prochains collaborateurs qui viendront renforcer les équipes qui ont besoin de soutien, mais aussi pour assurer le développement du groupe.

Je profite de cet édito pour **remercier** tous les collaborateurs qui depuis 2 ans, 2 ans de pandémie, ont tenu bon, ont chaque jour dû en plus de leur travail faire avec toutes les obligations sanitaires. Merci d'avoir tenu et merci d'avance pour 2022 de continuer à tenir car nous ne sommes pas encore au bout de cette pandémie.

Je souhaite à chacun d'entre vous une bonne et heureuse année 2022, santé, bonheur et prospérité pour vous et vos proches.

Lionel LAURENT
Dirigeant Groupe

Comité de rédaction :

Julie GONZALEZ - Cyril GRAFF
Lionel LAURENT - Djamila MAKACI
Margaux OBRINGER - Marc PETRY
Avec la participation de Valérie SCHMIDT

Conception graphique :
Julie GONZALEZ

Dans ce numéro...

Actu filière Environnement de travail
Santé & Sécurité Coup de projecteur
Parc auto PFA
Actions sociales Site de Production
Maladie Mutuelle
Espace détente Heureux événements
Congés

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

La loi Egalim 2 va-t-elle sauver la viande bovine française ?

La contractualisation imposée par la loi Egalim 2 devrait améliorer le revenu des éleveurs. Selon les professionnels, c'est la dernière chance de survie pour la production française de viande bovine.

Promulguée le 19 octobre, la loi Egalim 2 se présente comme une **dernière chance de survie pour la viande bovine française**, menacée par la disparition des élevages. C'est le sentiment qui se dégageait à l'issue d'une table ronde consacrée à l'avenir de la filière, vendredi 26 novembre, au Lion-d'Angers (Maine-et-Loire).

Une véritable hémorragie

Dévoilées par Alain Denieulle, responsable viande bovine de la chambre régionale d'agriculture, les statistiques de l'année 2021 marquent, sur la décennie écoulée, un **effondrement du cheptel allaitant** dans les Pays de la Loire, première région productrice de viande bovine. 360 000 vaches allaitantes ont été recensées, contre 450 000, en 2010 ; 180 000 jeunes bovins, contre 280 000 en 2010. Les prévisions les plus pessimistes, échafaudées dix ans plus tôt dans le cadre d'un hypothétique scénario de crise, sont largement dépassées. « Des éleveurs baissent les bras. Cela fait deux générations que nous nous battons en vain pour obtenir une rémunération décente », martèle Hughes Sauloup, éleveur.



Des effets néfastes en cascade

La saignée est amplifiée par les départs à la retraite, sans relève, faute de revenu. Les conséquences sont néfastes pour l'environnement. « Selon l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), un bovin de perdu, ce sont 90 mètres de haies qui disparaissent », déplore Pierre-Marie Caillaud, président de la section bovine de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Maine-et-Loire. Pour l'emploi : « Les outils d'abattage ne sont plus saturés, les coûts de production industriels augmentent, des plans sociaux sont à craindre », alerte Clément Traineau, secrétaire général des Jeunes agriculteurs 49 et éleveur de blondes d'Aquitaine. Et pour la souveraineté alimentaire : « Au-dessous d'un certain nombre de vaches allaitantes, la France ne sera plus autosuffisante en viande bovine », prophétise Emmanuel Bernard, vice-président de la Fédération nationale bovine (FNB).

Le contrat mode d'emploi

La loi Egalim 2 rend **obligatoire**, à partir du 1er janvier 2022, et pour une durée de trois ans renouvelable, la **contractualisation entre l'éleveur et le premier acheteur (négociant ou industriel) sur la base de l'indicateur interprofessionnel des coûts de production**. Jean-Baptiste Moreau, éleveur bovin dans la Creuse, député LREM et rapporteur de la loi Egalim 1, en attend « une revalorisation automatique » de la rémunération du producteur.

« L'éleveur ou l'organisation de producteurs mandatée par l'éleveur fixe son prix ou sa formule de prix à son acheteur (négociant, abattoir, boucher...). Il propose un devis, l'acheteur fait une offre. La négociation commence.

Quand l'accord est conclu, le prix est gravé dans le marbre, il est sanctuarisé », explique Emmanuel Bernard. La FNB a rédigé un contrat type à l'attention des éleveurs. Il comporte le nombre d'animaux prévus, leur poids, leur conformation bouchère, les délais de livraison, le prix ou la formule de prix, l'indicateur interprofessionnel calculé par l'Institut de l'élevage, réactualisé tous les semestres, et

une clause de sauvegarde en cas de forte fluctuation, à la hausse ou la baisse, du coût de production. À noter que la contractualisation ne s'applique pas aux transactions sur les marchés aux bestiaux.

« Sortir de la guerre des prix »

Les industriels vont acheter plus cher les animaux. Ils devront répercuter cette hausse à leurs clients de la grande distribution ou de la restauration hors domicile. « **Il faut que tous les maillons de la filière jouent le jeu.** Sinon, les transformateurs ne vont pas tenir », prévient Marc Réveillère, président d'Elivia, numéro deux français de la viande bovine (groupe Terrena). Alban Grazélie, président des magasins U dans l'Ouest, annonce « une augmentation du prix de la viande en 2022. Mon magasin va passer de 4,85 € à 5,15 €/kg rendu abattoir au 1er janvier 2022. Il faudra passer des hausses aux consommateurs. Il est nécessaire que toutes les enseignes jouent le jeu et sortent de la guerre des prix. »

Coup de projecteur

Rencontre avec Dylan PERRIN, désosseur.

TRADEVIA



● **Qui est Dylan PERRIN ?**

Avant j'étais en formation boulanger-pâtissier, j'ai arrêté au CAP. Le métier ne me plaisait pas. Mon père était prestataire de service dans la boucherie et c'est lui qui m'a fait rentrer. J'étais chez Elivia pendant quelques jours, puis à Strasbourg, et ensuite en Belgique mais le chantier ne me plaisait pas. J'ai recontacté Gilles RICHARD et je suis retourné chez Elivia. Ça fait 5 ans que j'y suis et j'espère pouvoir y rester encore longtemps !

● **Qu'est-ce qui te fait te lever le matin ?**

J'aime bien ce que je fais. Ce n'est plus la même mentalité qu'à l'époque, d'après les on-dit. Avant c'était beaucoup le «chacun pour soi», maintenant on est beaucoup plus axé sur la solidarité. C'est beaucoup plus agréable de s'entraider. Il y a de plus en plus de jeunes qui travaillent là-dedans et on essaye de s'entraider pour que ça fonctionne au mieux. Là on sait qu'on va passer une bonne journée au travail. Notre Responsable de Site fait beaucoup pour favoriser ça.

● **Qu'est-ce que tu aimes le plus dans ton métier ?**

L'entraide, vraiment. Le fait de travailler la viande, ce n'est pas donné à tout le monde de réussir à faire ça, il faut une certaine mentalité, en vouloir, c'est physique. Je suis content de faire ce que je fais et j'en suis fier. C'est un métier difficile et noble. Je suis content qu'on respecte le produit qu'on travaille aussi.

● **D'ailleurs, quels conseils donnerais-tu aux nouvelles recrues ?**

Garder son objectif en tête et toujours garder la tête froide. Si ça se passe mal une journée, le lendemain ça ira mieux. On a tous débuté, ça a été difficile, il ne faut pas baisser les bras. Il faut se dire qu'on va y arriver.

● **Quel est le plus gros défi professionnel que tu aies relevé ? De quoi as-tu été le plus fier dans ta carrière ?**

Apprendre à désosser, pour moi c'était assez difficile. De réussir à désosser c'est une vraie fierté et de travailler avec les gens aussi, de travailler en équipe parce-qu'on a tous des caractères différents !

● **À ta table, qu'est-ce qu'on mange ? Quelle est la meilleure viande ?**

La joue de porc, c'est extraordinaire ça ! Avec une petite sauce au miel, deux ou trois spaetzles avec et ça glisse tout seul comme on dit !

● **Et si tu avais un super pouvoir, lequel ce serait ?**

Supprimer la jalousie je pense, c'est source de beaucoup de conflits dans le monde entier au final !

Nous remercions Dylan PERRIN pour le temps consacré à cet agréable échange et lui souhaitons encore une belle réussite pour la suite de son parcours.

Sécurité et Santé au Travail

Covid-19



L'épidémie de COVID-19 est toujours présente et **s'amplifie** même, avec la saison hivernale et la venue de nouveaux variants comme le dernier en date : Omicron. La lutte contre le virus passe par le **respect des consignes sanitaires** en vigueur. Aujourd'hui, nous le savons, les meilleurs moyens de lutter contre la propagation du virus restent :

- Le **lavage et la désinfection des mains aussi régulièrement que possible** (avec de l'eau + savon et / ou avec une solution hydroalcoolique)
- Le **port du masque** et son remplacement régulier pour que celui-ci reste efficace
- Le maintien d'une **distanciation** afin de limiter la transmission du virus
- Le **nettoyage et la désinfection des surfaces** de manière régulière
- L'**aération** des locaux et des véhicules pour renouveler l'air ambiant

Nous vous demandons de respecter ces règles afin d'éviter que vous soyez contaminé par le virus, et ainsi préserver votre santé, mais aussi pour assurer une stabilité dans notre organisation. Le respect des consignes énoncées ci-dessus est également valable au sein des véhicules lorsqu'il y a covoiturage, et au sein des logements.

Vaccination :

Le vaccin contre la COVID-19 est un **outil complémentaire** aux bonnes pratiques énoncées ci-dessus. Il va de soi qu'il ne sera efficace que si une majorité de personnes sont vaccinées, dans un laps de temps relativement court, afin de réduire rapidement le champ d'action du virus. Le vaccin va également contribuer à **limiter le risque de développer une forme grave** de la maladie.

Environnement de travail

L'espace de travail d'un collaborateur qui occupe un poste sur une ligne de désossage ou de découpe est très important : en effet, de par sa gestuelle et les contraintes organisationnelles de l'atelier de production, cet espace doit présenter certaines caractéristiques pour **ne pas générer de risques** pour le travailleur et ses collègues travaillant à proximité.

1°) Un espace de travail doit être correctement organisé et rangé : il ne doit pas y avoir de bacs (à viande, à os, à roulettes ou autres) disposés de manière à gêner le travailleur. L'organisation doit être facilitée afin d'éviter tout risque de blessure : faux mouvement dû à un bac mal positionné, choc provoqué par une mauvaise organisation de l'espace... **Le poste de travail doit être organisé et rangé.** Les outils doivent être rangés si non utilisés. Par exemple, un couteau qui reste sur une table de travail représente un risque de blessure pour le travailleur (piqûre ou coupure accidentelle en prenant de la viande ou un bac...).



2°) Un espace de travail doit être maintenu dans un état de propreté correct : le sol ainsi que les différentes surfaces de travail doivent être **régulièrement nettoyés et dégrossis**, ceci afin d'éviter les risques de glissade, de perte de contrôle des pièces de viande à travailler... C'est également une règle élémentaire en matière d'hygiène alimentaire.

3°) Un espace de travail doit être sécurisé et maîtrisé par l'opérateur qui occupe le poste en question : il ne doit pas y avoir plusieurs personnes qui occupent ou circulent dans un même espace de travail, car cela entraînerait une augmentation du risque d'accident par tiers. Il est également nécessaire et primordial de prévenir un collègue lorsque vous venez à proximité (pour prendre un bac à viande ou à os par exemple) : une petite tape sur l'épaule pour signaler sa présence...

La notion d'espace de travail est encore plus importante lorsque nous parlons de collaborateurs qui utilisent une **machine**. Dans ce cas de figure, il est nécessaire que l'opérateur en charge de la machine maîtrise parfaitement son espace de travail. Il ne doit pas hésiter à rappeler à l'ordre tout collègue qui viendrait, par des mouvements ou des déplacements inappropriés, mettre en danger sa sécurité ou celle des autres.

Marc
00 33 6 80 46 96 06
securite@groupe-peace.com

Des questions ou des remarques ? Le Service Sécurité se tient à votre disposition. Vos Responsables de Sites sont également sensibilisés à ces problématiques.



Steve LAURENT
Directeur de TRADEVIA

Le mot SÉCURITÉ de la Direction Groupe

concernant le nombre d'**accidents domestiques graves** chez les moins de 15 ans. Les causes : doigts coincés dans des portes, brûlures, chutes ou intoxications aux produits chimiques.

Psychologiquement, l'impact de ce virus et de son traitement médiatique est ravageur. Durant cette période, chez les moins de 15 ans, on observe une **augmentation des tentatives de suicide de 300%**. Notons aussi qu'un quart des entrées en psychiatrie concerne de la pédopsychiatrie, du jamais vu.

Chez les adultes une hausse des accidents domestiques est relevée également. Nous retiendrons les accidents de jardinage parmi les causes.

Les autres problèmes reportés sont la **sédentarité et l'alimentation**. Une étude de santé publique a été menée : 27% des gens

déclarent avoir pris du poids.

Comparé à leurs pratiques d'avant confinement :

* 47% des gens ont déclaré une diminution de leur activité physique,

* 59% une diminution de la marche,

* 37% une diminution de leur activité sportive.

Pendant le confinement, un tiers des sondés a déclaré passer plus de 7h assis par jour. Une augmentation du temps passé assis constatée par plus de 61% des personnes interrogées.

Les personnes déclarent également une hausse de 27% de consommation du tabac.

La conclusion de ces quelques lignes est que nous avons la chance d'exercer une activité qui non seulement ne nous aura que peu affecté économiquement, mais qui nous aura aussi permis d'échapper à ces accidents et de préserver notre santé mentale.

Nous arrivons au triste anniversaire des 2 ans de vie sous le régime Covid. Cette période a vu son lot de mesures visant à protéger la société. **Des mesures inédites pour une situation inédite.**

Parmi elles, le confinement et le télétravail. Mises en place afin de limiter les contacts et donc, la transmission du virus, nous observons aujourd'hui qu'**elles apportent aussi leurs lots de déconvenues.**

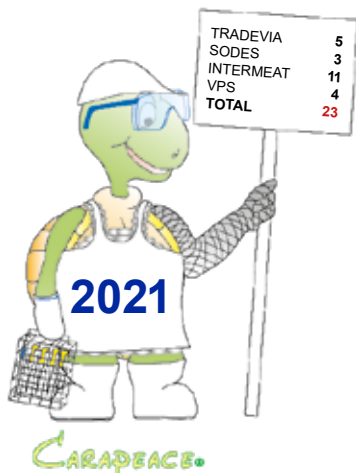
Durant la période du premier confinement, une hausse de 20% a été constatée

Trimestre 4 - 2021 (au 31 décembre 2021)

Commentaires par société

• SODES

Nous déclarons 3 accidents du travail sur 2021 sur la société SODES, dont 1 accident de trajet. Ces résultats sont **en amélioration par rapport aux années précédentes**, et nous encourageons nos responsables et collaborateurs à poursuivre leurs efforts pour améliorer encore notre maîtrise des risques sur nos différents postes de travail.



• VPS

Nous déclarons 4 accidents du travail sur 2021. Ces résultats sont **en hausse par rapport aux années précédentes**. Cela doit nous alerter et nous amener à **renforcer notre vigilance au quotidien** : l'ensemble des règles sécurité doivent être suivies et scrupuleusement respectées. Une attention sera particulièrement apportée en 2022 sur ces points.

• TRADEVIA

Nous déclarons 5 accidents du travail sur l'année 2021 sur la société TRADEVIA. Si le **taux de fréquence est bon**, le taux de gravité est impacté cette année par notamment 2 accidents qui ont généré un nombre important de jours d'arrêt de travail. Continuons nos efforts en matière de Sécurité & Santé au Travail pour améliorer encore et toujours nos conditions de travail.

• INTERMEAT

Nous déclarons 11 accidents du travail sur l'année 2021 sur la société INTERMEAT Services. Ces résultats ne sont **pas en adéquation** avec la politique Sécurité & Santé au Travail en place. Nous demandons à l'ensemble de nos responsables et collaborateurs **une meilleure implication et un respect strict des règles de sécurité** pour de meilleurs résultats sur l'année 2022. Le Service Sécurité va renforcer ses actions pour appuyer les responsables de site dans leur quotidien.

Nous sommes à votre écoute :

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06

Philippe SIAD : 00 33 6 14 87 10 84

Francis DROZAK : 00 33 7 85 18 48 98

securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.



Le projet Groupe 2018-2021 s'articulait autour de trois thématiques :

1 - La Sécurité & la Santé au Travail :

- **La protection de nos collaborateurs** : l'investissement matériel (achats et réparations des EPI notamment) ainsi qu'une présence renforcée sur le terrain nous permettaient déjà d'être performants sur ce point. Nous souhaitions également travailler sur les solutions disponibles sur le marché pour proposer **plus de confort**, notamment **sur le matériel de protection et production**.
- **La formation de nos collaborateurs** : les formations spécifiques à nos métiers (100% muscle, hygiène alimentaire, affûtage/affilage, risques professionnels...) ainsi que les habilitations machines devaient être déployées de manière systématique sur l'ensemble de nos sites de production.
- **La prévention active** : dernier maillon de la chaîne, ce point devait être développé sur 2020-2021.

Bilan Groupe : le projet 2018-2021 comportait un volet SECURITE important, faisant suite à une année 2017 décevante en termes de résultats. Force est de constater que **la situation a été nettement améliorée** en 2018, 2019, 2020 et 2021, avec une **réduction de 28% du nombre d'accidents déclarés**. Les actions mises en place ont donc porté leurs fruits. Néanmoins, il reste un certain nombre de situations identifiées comme « à risque » sur lesquelles nous devons travailler. L'identification de ces situations a été possible grâce aux actions et indicateurs déployés. Gardons ce cap et continuons de faire de la sécurité un enjeu majeur de nos métiers !

2 - Renforcer nos forces de recrutement :

- **Renforcer le réseau francophone** en allant à la rencontre des gestionnaires de dossiers belges (FOREM) et français (Pôle Emploi), afin d'expliquer notre filière et notre besoin en main d'œuvre. Nous souhaitions également nous rendre chaque année sur un ou deux salons du recrutement spécialisés dans nos métiers.
- **Renforcer le réseau polonais et roumain** en nous déplaçant dans ces deux pays. Sur place, nous envisagions de rencontrer des partenaires et traducteurs afin d'échanger avec d'éventuels futurs candidats.
- **Accueil de jeunes en contrat d'apprentissage**.

Bilan branche France : La situation sanitaire a freiné ces aspirations : les salons de recrutement ont été annulés pour la plupart, et depuis le premier confinement, nous constatons un **manque de candidats**. Nous avons posté des annonces sur le site Indeed, ce qui a permis d'augmenter le nombre de candidatures. Le Groupe a également lancé des pages Facebook et LinkedIn pour **accroître son attractivité**. Nous encourageons les équipes à parler de notre métier autour d'elles. Nous avons mis en place un partenariat avec deux traductrices pour **étendre notre réseau polonais et roumain**. Elles soutiennent le Groupe dans son recrutement en diffusant des annonces, répondant aux questions des candidats et en faisant remonter les demandes de ce personnel une fois placé sur site. Elles aident également à la traduction de documents d'embauche et de divers courriers, ce qui permet aux salariés étrangers de se sentir plus intégrés dès leur arrivée. Côté français, **deux contrats d'apprentissage** étaient en place depuis 2018-2019. Le premier s'est soldé par une embauche en CDI, le second est en court d'embauche.

3 - Développer la formation :

Nous souhaitions mettre l'accent sur la formation interne en faisant appel à une équipe de tuteurs qui aurait pour mission de développer la polyvalence et d'élargir le champ de compétences de leurs collègues.

Bilan branche France : Encore une fois, le chômage partiel et la baisse d'activité dus à la crise sanitaire ont mis à mal cette opportunité. Le parcours de formation interne formalisé a été remis en place pour un premier test sur le site d'ELIVIA. Nous remercions M. Gilles RICHARD et les tuteurs associés, M. Christian TRAPP et M. Geoffrey GOUBERNATOR, d'avoir suivi ce premier stagiaire 2021. Ce parcours a pour vocation d'être déployé pour les prochains nouveaux embauchés qui n'ont jamais «tenu le couteau».

CSE & CSSCT TRADEVIA

La dernière réunion du CSE & CSSCT TRADEVIA de l'année s'est déroulée le 26 novembre. Elle a été l'occasion d'aborder plusieurs thèmes notamment les consultations annuelles obligatoires.

Les points qui ont été abordés sont les suivants :

M.PETRY a rappelé l'**importance des gestes barrières**. Il recommande aux salariés de ne pas relâcher leurs efforts : port du masque, distanciation... Il faut se protéger soi mais aussi ses collègues !

Lors du CSSCT a aussi été présentée l'**évolution des accidents de travail** sur l'année. Au 26 novembre 2021, six accidents de travail ont été déclarés sur la société TRADEVIA : trois pour des douleurs musculaires, l'un pour fractures et les deux autres pour d'autres motifs. **Le taux de fréquence est en baisse par rapport à l'an dernier mais le taux de gravité est, lui, à la hausse.**

La Direction a présenté son plan concernant ladite «**Prime Macron**». Celle-ci sera versée sur la paie de février 2022 et atteindra un maximum de 200 € nets. Elle sera dégressive en fonction du nombre d'heures de travail effectuées par le salarié sur la période de janvier à décembre 2021.

Les consultations sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sur la politique sociale et les conditions de travail et de l'emploi et sur la situation économique et financière de l'entreprise ont été présentées par Mme OBRINGER et M. Steve LAURENT.

La situation financière de TRADEVIA est stable. L'**ouverture de nouveaux chantiers** tels que Festein d'Alsace à Obernai ou Adequat à Rambervillers est une bonne nouvelle pour la pérennité de l'entreprise. Cependant, les **difficultés de recrutement** sont un frein pour ouvrir de nouveaux chantiers.

Concernant le plan de formation 2022, il se focalisera sur les **formations terrain** et les remontées des salariés sur leur besoin en formation feront l'objet d'un arbitrage par la Direction.

Chèques ancienneté

Les chèques anciennetés seront distribués début février aux salariés pour les remercier de leur investissement tout au long de ces années au sein de notre Groupe :

- 10 ans d'ancienneté : 500€
- 20 ans d'ancienneté : 750€
- 30 ans d'ancienneté : 1000€

En route vers la retraite !

La fin d'année 2021 et le début de l'année 2022 amènent certains de nos salariés à déployer leurs ailes vers un nouveau voyage : la retraite !



De gauche à droite :
Nicolas HOUDAYER Chef d'équipe du site Henri Raffin accompagné de ses collaborateurs
M. Michel GUILLAT & M. Bruno JOANNAS

Les salariés SODES, Monsieur Bruno JOANNAS et Monsieur Michel GUILLAT, tous deux sur le site Henri RAFFIN à Tanninges (74) ainsi que Monsieur Jean-Pierre CALLOUD, salarié TRADEVIA sur le site PROCARED à Rumilly (74) quittent bientôt ou ont quitté leur société respective pour un départ à la retraite amplement mérité.

Monsieur JOANNAS a commencé sa carrière à la tâche à 16 ans. Monsieur GUILLAT, quant à lui, a commencé sa carrière à 15 ans. Lors d'une visite organisée pour distribuer les colis de Noël à cette équipe, nous avons pu observer l'énergie, la rapidité et la force mises à l'œuvre par ces messieurs dans leur travail. Il n'y a pas de doute, ils en ont vu du métier !

Monsieur CALLOUD étant absent, nous n'avons pu le prendre en photo et le rencontrer en cette fin d'année. Mais nous n'avons pas d'hésitation sur le fait qu'il nous aurait également impressionné par son savoir-faire!

Nous tenions à les remercier de leur parcours et de leur fidélité à notre Groupe et leur souhaitons une très bonne continuation !

La Mutuelle Générale : ça y est !



Après un an de diverses démarches administratives, nous y sommes : nous sommes mutualisés auprès de La Mutuelle Générale !

Nous tenions à remercier les Responsables de Site qui ont aidé à déployer les kits de communication auprès des salariés.

Nous vous rappelons les divers avantages de ce nouveau mutualiste :

- La possibilité de contacter le mutualiste via une plateforme en ligne, sur une application, par téléphone ou en agences
- Une assistance santé renforcée en cas de coup dur (hospitalisation par exemple) : aide-ménagère, garde d'enfants...
- La possibilité d'obtenir une téléconsultation 24h/24 et 7j/7
- ... et bien plus encore !

Rendez-vous sur le site <https://www.lamutuellegenerale.fr/> pour y découvrir votre espace adhérent avec des conseils santé, des recettes...

Contrôle URSSAF sur la société SODES



Qu'est-ce qu'un contrôle URSSAF?

Le contrôle URSSAF sert à vérifier que votre entreprise a payé correctement ses cotisations sociales. Si ce n'est pas le cas, le contrôle URSSAF a pour but de rectifier les erreurs de paiement de cotisations dues et d'effectuer un redressement.

La société SODES a été contrôlée sur un point particulier : les cotisations Alsace-Moselle. Le fait que la société ait tous ses sites hors de cette région mais avec un personnel administratif basé au siège social en Moselle a interpellé cette institution. Le personnel administratif a prouvé qu'aucun salarié ou sites client n'étaient basés en Alsace-Moselle. Le fait que SODES ne cotise pas à cette cotisation étant donc tout à fait justifié.

Le contrôle a abouti à un néant. Contrôle réussi !

Contactez votre RRH, Margaux OBRINGER (00 33 3 87 64 67 14 ou mobringer@groupe-peace.com), si souhaitez obtenir plus d'informations !

Prime de fin d'année

Concernant la prime de fin d'année qui vient d'être versée en décembre, veuillez prendre note qu'il s'agit d'une **allocation exceptionnelle pour laquelle le calcul de l'impôt diffère de celui de la rémunération ordinaire**. Cela signifie que la prime de fin d'année est taxée plus lourdement que la rémunération ordinaire. Le précompte professionnel est calculé suivant des taux de retenue prévus suivant barème qui ne peuvent pas dépasser 53,50 %.

Pour votre information, vous trouverez ci-après les pourcentages des taux de retenue fixés pour l'année 2021 (colonne 3) en fonction de votre rémunération brute annuelle normale :

Taux

MONTANT ANNUEL DES REMUNERATIONS BRUTES NORMALES	POURCENTAGE DE PRECOMPTE PROFESSIONNEL DU SUR	
	PECULES DE VACANCES	AUTRES INDEMNITES ET ALLOCATIONS
1	2	3
jusqu'à 8.660,00 EUR	0	0
de 8.660,01 EUR à 11.075,00 EUR	19,17	23,22
de 11.075,01 EUR à 14.090,00 EUR	21,20	25,23
de 14.090,01 EUR à 16.890,00 EUR	26,25	30,28
de 16.890,01 EUR à 19.110,00 EUR	31,30	35,33
de 19.110,01 EUR à 21.350,00 EUR	34,33	38,36
de 21.350,01 EUR à 25.800,00 EUR	36,34	40,38
de 25.800,01 EUR à 28.080,00 EUR	39,37	43,41
de 28.080,01 EUR à 37.180,00 EUR	42,39	46,44
de 37.180,01 EUR à 48.550,00 EUR	47,44	51,48
supérieur à 48.550,00 EUR	53,50	

Une réduction est attribuée sur le précompte professionnel qui est du sur la prime de fin d'année suivant le nombre d'enfant(s) à charge et la rémunération brute annuelle normale. Vous pouvez consulter ces informations sur le site du SPF via le lien suivant : https://finances.belgium.be/fr/entreprises/personnel_et_remuneration/precompte_professionnel/calcul

Pics d'absences des maladies

Une augmentation significative des absences pour maladie est constatée dans toutes les catégories d'âge depuis l'éclatement de la crise sanitaire : **je suis malade, quelles sont mes obligations ?**

En cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident, et sauf force majeure, le travailleur doit immédiatement avvertir l'employeur et le responsable d'équipe direct par téléphone (pas de sms ni de courriel), de préférence avant mais au plus tard à l'heure de début des prestations de travail normales. Pour chaque période d'incapacité de travail pour maladie ou accident, le travailleur doit remettre à l'employeur, envoyer par la poste ou par voie électronique (scan ou photo) un certificat médical dans **un délai de deux jours ouvrables**.

Attention aux sanctions ! Si l'employeur ne reçoit pas de certificat ou le reçoit tardivement, la réglementation prévoit une suspension du salaire garanti pour les jours d'incapacité précédant l'envoi du certificat. Si le travailleur n'a pas fourni de certificat, il n'aura pas droit au salaire garanti pour la période d'incapacité. En cas de maladie, vous devrez prendre contact dans les 48 heures avec votre mutualité pour pouvoir toucher les prestations en espèce.

Délais de prise des congés 2022

1. Les congés principaux annuels se demandent à l'avance **au plus tard fin mars et au moins 3 mois à l'avance**.
2. Les autres jours de congés se demandent **au moins 2 semaines à l'avance**.
3. Toute absence à partir de 5 jours consécutifs en dehors des vacances principales doit être demandée **au moins un mois à l'avance**.
4. Les vacances à partir de 5 jours consécutifs ne peuvent pas être prises démarrant un autre jour que le lundi et se terminant un autre jour que le vendredi.
5. Le transfert de journées de congés à l'année suivante n'est pas autorisé.

Un congé ou une autre absence ne sera pas autorisé si la continuité du service ne peut pas ou pas suffisamment être garantie.

Jalonnement des parkings à Amnéville



Comme nous l'avons évoqué dans le numéro précédent, CESATEC participe, via Blue Wire, au réaménagement du système d'accueil, d'information et de guidage de la zone de loisirs d'Amnéville-les-Thermes (57).



C'est ainsi qu'une vingtaine d'afficheurs ont été installés en fin d'année, destinés à informer les visiteurs du nombre de place disponibles sur chaque parking.



Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur www.cesatec.fr

Parc Auto

Rappels



Nous attirons votre attention sur le fait qu'une **pénurie d'AdBlue** est annoncée. Aussi, afin de ne pas vous laisser surprendre, nous vous conseillons d'acheter un bidon d'AdBlue d'avance.

Pour mémoire, lorsque le témoin s'allume, il reste environ 2 500 kilomètres à parcourir. Si le plein n'est pas fait dans ce laps de temps, le véhicule ne redémarrera pas.

Il est demandé aux conducteurs, et même aux salariés TRADEVIA, de **prévenir Benoît LANNOY des entretiens réalisés** sur les véhicules. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail (blannoy@groupe-peace.com) précisant la date, le nom et l'adresse du garage qui va ou qui a réalisé l'entretien, ainsi que la plaque d'immatriculation du véhicule concerné.

Enfin, n'attendez pas que vos essuie-glaces soient trop usés pour les changer car cela peut rayer le pare-brise. Au-delà du fait que cela fasse des traces et gêne la visibilité, cela entraîne également des surcoûts lorsque nous rendons les véhicules en fin de leasing car il faut remplacer le pare-brise.



Benoît LANNOY
00 352 691 166 504
blannoy@groupe-peace.com

Heureux événements



■ Carnet rose

- Célestin LANSELLE est né le 20 octobre 2021,
- Abigaïl TEANUANUA est née le 15 décembre 2021.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

■ Carnet blanc

- Liliana CRUDU et Petru TUDOSA se sont dit « oui » le 30 septembre 2021.

Tous nos voeux de bonheur !

Site de Production

• **INTERMEAT**

Notre client :

Viangro

Bruxelles - Belgique



Chef d'Equipe : Ruddy VAN KERKHOVE

Effectif : 60 collaborateurs

Activité : désossage, parage de viande
de bœuf et de porc

Tomates cerises façon pommes d'amour

Pour 6 personnes environ
Préparation : 15 mn

Ingrédients

- 200g de tomates cerises
- 100g de sucre
- 5cl de vinaigre balsamique
- 1 cuillère à soupe d'eau
- graines de pavot ou de sésame



En cuisine !

- Lavez et épongez les tomates cerises (éventuellement les équeuter) et plantez-les sur des pics en bois.



- Versez l'eau et le vinaigre sur le sucre dans une casserole. Faites fondre le sucre à feu moyen jusqu'à obtenir un caramel.

- Enrobez les tomates l'une après l'autre de caramel puis tournez-les dans les graines de pavot ou de sésame.



- Laissez refroidir et durcir sur du papier sulfurisé.
- Placez sur un plat et dégustez à l'apéritif.